

Nous voulions savoir, monsieur l'Orateur, ce qu'il pensait du rapport du comité et c'est pourquoi nous l'avons incité à participer au débat. Nous espérons que des membres de son cabinet participeraient aussi au débat pour appuyer le premier ministre. On se demande, dans le pays, si les membres du cabinet appuient le premier ministre. De temps à autre, quand la situation est tendue, ils lui font confiance et vident leur sac. Mais jusqu'ici, aucun membre du cabinet n'a pris la parole pour appuyer le premier ministre dans le présent débat. Antérieurement, deux membres du cabinet seulement sont venus appuyer le premier ministre et ils ont passé leur temps à parler d'autres sujets. Le cabinet est désuni et les Canadiens le savent.

J'ai déjà vu des avaleurs de sabres sur la scène. Aujourd'hui, nous avons vu à l'œuvre un avaleur d'hommes, le premier ministre qui a ravalé lui-même sa résolution et sa promesse de juin dernier, quand il parlait de donner au Canada un drapeau à trois feuilles d'érable avec des bandes bleues, représentant notre pays d'un océan à l'autre. Il en est maintenant venu à admettre qu'il avait peut-être tort. Il confesse son erreur et considère que le drapeau à bandes rouges et champ blanc doit être le drapeau du Canada. Donnons-lui encore six mois et il changera encore son fusil d'épaule. C'est à cause de cette incécision que nous avons demandé de retarder, de remettre à plus tard la décision au sujet du drapeau canadien. Nous avons regardé agir le premier ministre depuis un an et demi et si nous lui donnons assez de temps, il changera d'attitude. Nous avons donc pleinement le droit de débattre la question.

Le premier ministre a continuellement fait allusion aujourd'hui à la clôture et cette menace est maintenant dans l'air. J'étais à la Chambre, en décembre 1951, quand M. St-Laurent parlait bien plus clairement d'imposer la clôture et suspendait cette menace sur nos têtes. C'était en décembre et nous voici de nouveau en décembre. Nous avions donc vu cette menace en 1951. Elle n'a pas été mise à exécution, mais on disait que nous devions trembler dans notre peau. Toutefois, en 1951, le parti conservateur n'a pas eu peur du tout. Nous avons dit à M. St-Laurent: «Imposez la clôture si vous en avez le courage.» Et il a reculé. Puis, en 1956, la règle de la clôture fut appliquée en cette Chambre. Là non plus, le parti conservateur n'avait pas reculé. Et il faut dire que le parti CCF d'alors n'avait pas reculé non plus, et c'est tout à son honneur. Voilà qu'on menace encore une fois d'imposer la clôture en décembre 1964.

[L'hon. M. Churchill.]

Ainsi, monsieur l'Orateur, nous trouvons là l'attitude du parti libéral. Si le parti libéral ne peut faire à sa tête, il nous menace de la clôture ou nous l'impose. Qu'arrivera-t-il dans le courant de l'après-midi? Nous annoncerait-on qu'on appliquera la clôture la semaine prochaine? Voilà donc l'attitude qu'a adoptée le parti libéral en 1951, en 1956, en 1964; j'espère que les Canadiens comprendront que c'est un parti autocratique, arrogant, décidé à imposer sa volonté au Parlement et au peuple canadien.

Quant à l'amendement proposé par l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Thomas), le premier ministre a dit à tort qu'il s'agissait d'une proposition de compromis. Si j'ai bien compris l'honorable député de Middlesex-Ouest, il plaide, dans un discours qu'il a prononcé avec beaucoup de soin hier soir et qu'il a terminé ce matin, en faveur d'une rencontre des esprits. Il préconise aujourd'hui: de bien connaître les prémisses; ainsi, s'il doit y avoir rencontre des esprits, nous saurons quelles choses peuvent ou ne peuvent pas être prises en considération. Il a donc proposé dans son amendement que nous ayons un vote par assis et levé à l'égard du pavillon rouge du Canada. Le parti libéral rejettera-t-il cette proposition? Que les membres du parti libéral indiquent à la Chambre des communes quelle est leur attitude sur le drapeau qui constitue le drapeau national du Canada depuis 100 ans. Mettons les choses en noir sur blanc. Qu'ils ne se réfugient plus derrière le comité. Je suis surpris que certains doivent s'abriter derrière le comité, le vote déterminant au sein de ce comité ayant peut-être été le vote d'un membre du parti créditiste, qui ne se soucie pas des traditions du Canada. Voici pour le parti libéral, pour chaque homme et chaque femme, l'occasion de faire inscrire son vote.

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. A mon sens, il doit y avoir une certaine confusion dans l'esprit de l'honorable député. Dans notre pays, nous devons prendre le passé en considération, mais je n'ai que faire, et il en va de même pour tout autre parti, de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Voilà où il est dans l'erreur. (*Exclamations*)

M. Knowles: Vous voulez dire Sud-Centre.

M. Langlois: Excusez-moi; je voulais parler de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill).

L'hon. M. Churchill: Que l'honorable député m'insulte s'il le veut, mais je ne lui permettrai pas d'insulter les autres députés de la ville de Winnipeg. Je dois prendre fait et